

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W19-522252

couleur

95012

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 203743

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

REDAH AYAD MHAMMED

Date de naissance :

15 - 07 - 1953

Adresse :

Rue de Magrane B3 N° 1000 Casablanca

Tél. : 0614872596

Total des frais engagés : 154630

Cadre réservé au Médecin

**Dr. Tijani EL HARROUDI**  
Chirurgie Générale et  
Cancerologique  
Professeur Agrégé de Chirurgie  
INP: F331-7/15  
CHU - MED VI

Cachet du médecin :

Date de consultation :

ABDELMOUMNI RACHIDA Age:.....

Nom et prénom du malade :

Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Pathog Gauche + Cunge Adipose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

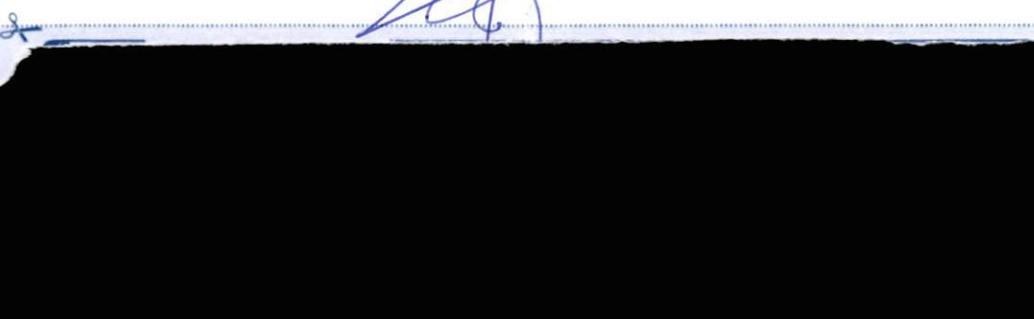
Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

13 MARS 2020

Le: 13/03/2020

ASCELA 13/03/2020



#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.02.2024	Ces		G	INP : 081167815 Dr. Tijani EL HARROUDI Chirurgie Générale et Cancerologique Professeur Aggrégé de Ch. INP : 081167815
10.02.2024	Ces		G	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	<b>(Création, remont, adjonction)</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

**CLINIQUE ISLY**

MEDICO-CHIRURGICALE

12, rue Abdelaziz Taâlibi - Oued Ennachef

Tél.: 05 36 70 07 01/02 - Fax : 05 36 70 02 49

OUJDA



**مصحة إسلامي**

للطب والجراحة

12 زنقة عبد العزيز الشعلبي، واد الناشف

الهاتف: 05 36 70 02 49 فاكس: 05 36 70 07 01/02

و جهة

Oujda, le 10/12/2020 و جهة في

Mme Abdelloumni Rachida

17700

① Aclor ٥ ml

(S.V)

1 \$ x 3 / J x 08 J

14.50

② Dolostop ٥ ml

(S.V)

10ff x 3 / J

144.50

③ Enzol ٥ ml

(S.V)

1 gel / J

T = 346.30

Dr. RHM MAHMOUD  
Chirurgie Générale et  
Gastroentérologie  
Professeur Agrégé de Chirurgie  
INP: 08116215  
CHU MED A Oujda

صيدلية أذهار إسلامي  
PHARMACIE AZHAR ISLY  
DR. RHM MAHMOUD  
Oujda - Tel: 0536 522 410

Euzol® 20mg  
28 Gélules



6 118000 095347

20 ملخ



PHARMACIA

144,50

١٤٨٠



**CLINIQUE ISLY**  
MEDICO-CHIRURGICALE



12, rue Abdelaziz Taâlibi - Oued Ennachef  
Tél.: 05 36 70 07 01/02 - Fax : 05 36 70 02 49  
OUJDA

مصحة إسلي  
للطب والجراحة  
12 زنقة عبد العزيز الثعالبي، واد الناشف  
الهاتف: 05 36 70 02 49 فакс: 05 36 70 07 01/02  
وجدة

Oujda, le 07 02 2020 وجدة

Mme ABDEL MOUMNI RACHIDA.

\* Prière de réaliser un examen histologique

de pièce d'exérèse : Mastectomie Radicale  
+ Curage Axillaire.

Signé:

**Dr. Tijani EL HARROUD**  
Chirurgie Générale et  
Cancerologique  
Professeur Agrégé de Chirurgie  
INP: 081167215  
DUC - MED VI

# LABORATOIRE BENSAÏD

D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

Dr Mohammed BENSAÏD

ANATOMO- PATHOLOGISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de PICARDIE-AMIENS



مختبر بن سعيد

للتشريح المرضي الدقيق

الدكتور محمد بن سعيد

اختصاصي في التشريح المرضي

خريج كلية الطب ببكاردي - أميان

OUJDA, le 07/02/2020

FACTURE N° : ASS.53/20

Madame, ABDELMOUMNI RACHIDA

NATURE D'ANALYSE	COTATION	PRIX T.T.C. DH
Mastectomie radicale avec curage axillaire	P1090	1200.00 DH

Arrêtée la présence facture à la somme de MILLE DEUX CENT DIRHAMS.

Signé : Dr M.BENSAID

Dr Mohammed BENSAID  
Médecin Anatome-Pathologiste  
Tél. 05 36 70 80 50 Fax 05 36 70 90 50

# LABORATOIRE BENSAÏD

D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

Docteur Mohammed BENSAÏD

ANATOMO-PATHOLOGISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine de PICARDIE-AMIENS



مختبر بن سعيد

للتشريح المرضي الدقيق

الدكتور محمد بن سعيد

اختصاصي في التشريح المرضي

خريج كلية الطب بكلياتي - أميان

N° d'examen : 0627 H 20

Age : 61 ans

Date de réception : 07/02/2020

Date de réponse : 10/02/2020

Nom & prénom : ABDELMOUNNI RACHIDA

Médecin traitant : EL HARROUDI TIJANI

## RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Mastectomie radicale gauche avec curage axillaire.

## RESULTAT D'EXAMEN

### Macroscopie :

La pièce remise mesure 20.0/3.0 cm recouverte d'un lambeau cutané de 18.5/26.0 cm. A la coupe il n'a pas été trouvé de processus tumoral. Toutefois on trouve des lésions blanchâtres élastiques de différente taille.

Le curage comporte 17 ganglions dont le plus grand mesure 1.5 cm.

### Histologie :

Histologiquement, les prélèvements réalisés au niveau des lésions blanchâtres élastiques repérés à l'examen macroscopique montrent la présence de canaux ectasiques bordés par une double assise de cellules épithéliales et myoépithéliales. Ces structures baignent dans un tissu palléal fibreux

Les prélèvements systématiques réalisés au niveau des différents quadrants ne montrent pas de lésion tumorale. Les limites périphériques et profonde sont saines.

Le mamelon ne présente pas de maladie de Paget.

Le curage ganglionnaire retrouve 17 ganglions non métastatiques.

### CONCLUSION :

Patey gauche post chimiothérapie montrant :

- Des lésions de mastopathie fibro-kystique.
- Absence de résidu tumoral.
- Absence de maladie de Paget au niveau du mamelon.
- Curage ganglionnaire : 17N/17N.
- Réponse thérapeutique complète.

Dr Mohammed BENSAÏD  
Médecin Anatomie-Pathologiste  
Tél.: 05 36 70 80 50 - Fax: 05 36 70 80 52

Siglé : Dr M.BENSAID

100 ، شارع علال بن عبد الله الطابق الثالث (بجوار مقهى البستان - قبالة سينما باريس) وجدة. الهاتف: 05 36 70 80 52 - الفاكس: 05 36 70 80 50  
100, Bd Allal Ben Abdellah 3<sup>ème</sup> étage à côté Café Al Boustane (en face cinéma Le Paris) OUJDA-Télé: 05 36 70 80 50 - Fax: 05 36 70 80 52

Patente : 10703136 - CNSS : 2447995 - I. Fiscal : 10607236 - I.C.E. : 001636502000080